

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
COMMUNE DE MILLERY

Délibérations du Conseil municipal ordinaire : Séance du 22 décembre 2006

L'an deux mil six et le vingt-deux décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 14 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

Présents : Mlle CHARLES Marie-Odile, M. DUCHESNE Bernard, Mme DUMONT Francine, Mlle NY Viviane, Mme PERROT Claudine, Mme TROUSSEL Madeleine, M. LÜDI Jacky.

Absents : M.CHARLES Christian, pouvoir à M. DUCHESNE Bernard
M. LEPEE Eric, pouvoir à Mme PERROT Claudine
Mme TALLANDIER Marcelle

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mlle NY Viviane

Le compte rendu du conseil municipal du 6 novembre est approuvé à l'unanimité.

I/ Recours en annulation des arrêtés préfectoraux du 13 mars 2006

Le maire procède à la lecture du courrier du Président de l'ASPA à l'attention des membres du conseil municipal, la commune de Millery étant directement concernée par le projet de Centre de Stockage de Déchets Ultimes et le centre de tri. Le maire rappelle que le conseil municipal précédent s'était majoritairement prononcé contre ce projet le 11 juillet 2005, de même que la population de la commune lors de la consultation organisée le 12 juin 2005.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à un recours en annulation des arrêtés préfectoraux du 13 mars 2006 en se portant co-requérant aux cotés de l'ASPA, la décision d'un engagement financier restant possible ultérieurement.

II/ Indemnités de conseil du trésorier municipal.

Le maire procède à la lecture du courrier du trésorier municipal en date du 11 septembre 2006. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le versement des indemnités soit 140 €.

III/ Travaux de voirie 2007.

Le maire présente les devis effectués par la DDE suite à une reconnaissance sur le terrain. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la réalisation des travaux du VC 128 de Cras pour un montant de 15 632 € HT.

Les travaux du VC 9 de Chevigny (coût:11 930 €) sont reportés.

Lors d'un prochain conseil municipal, il sera étudié la possibilité de procéder à des travaux de remise en état de chemins par les cantonniers aidés de quelques bonnes volontés.

IV/ Taxe sur les terrains à bâtir.

Le maire informe le conseil municipal que les communes peuvent, sous conditions, lever une taxe sur les cessions de terrains à bâtir.

Décision est prise par le conseil municipal de rechercher la carte communale ainsi que l'objet précis de l'utilisation des produits de cette taxe.

V/ Logement communal de Chevigny.

Le logement nécessite une remise en état complète. Le conseil municipal décide de procéder à une estimation des travaux qui seront réalisés par les cantonniers.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir 150 € sur la caution de l'ancien locataire.

Le Maire donne lecture d'un courrier de demande de location du dit logement. Cette demande est enregistrée et sera étudiée à l'issue d'une offre de location publiée dans la presse à l'issue des travaux de rénovation.

VI/ Participation financière pour remplacement de buses

Le maire rappelle le courrier adressé par Mlle Laviron et M.Boulon.

Les demandeurs ayant de leur propre initiative décidé de faire remplacer les buses plastique existantes par des buses béton, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

VII/ Exonération de taxe foncière demandée par la SCI Chouber.

Cette demande ne rentre pas dans le cadre légal.

VIII/Questions et informations diverses.

Changement d'horaires du secrétariat de mairie.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie, à savoir :

Les lundis : 14H à 17H (au lieu de 14H à 16H)

Les jeudis : 14H à 18H (au lieu de 16H à 18H30)

Formation de la secrétaire de mairie au logiciel MAGNUS.

Le maire précise au conseil municipal que les mairies ne disposent pas d'un logiciel unique mais que chaque mairie se dote du logiciel de son choix.

Une formation individuelle de base de deux demi-journées sera dispensée à la mairie à Mlle LEROY.

Le coût de cette formation est de 657,80 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité la formation de la secrétaire de mairie

Galette des Rois et vœux du Maire

La date est fixée le dimanche 7 janvier 2007 à 15h, salle de la mairie.

Déneigement.

Des sacs de sel ont été commandés via la CCS. Ils seront déposés chez les conseillers municipaux et chez les particuliers qui en feront la demande.

Une commande de graviers est à l'étude, ainsi que la possibilité de faire passer un tracteur équipé d'une lame de déneigement dans les hameaux.

Colis des anciens.

Le Maire a adressé ses remerciements à l'association de chasse de Millery qui s'est associée à la commune et aux commerçants qui ont consenti une aide.

Le maire remercie Mmes DUMONT et TROUSSEL qui ont réalisé les colis ainsi que les conseillers municipaux ayant participé à la distribution. Il regrette que Mme TALLANDIER, membre du Comité en faveur des personnes âgées n'ait pas aidé à la confection ni à la distribution des colis.

Fauchage.

Les travaux effectués par M.Christophe GRIMARD devaient être terminés les 21 et 22 décembre. M.GRIMARD n'est pas intervenu ce vendredi 22/12. Il doit prendre contact avec le maire pour faire le point sur les travaux mardi 26 décembre.

De nombreuses remarques font état d'une très mauvaise qualité de la prestation fournie par M. GRIMARD.

Crèche de l'église de Millery.

Le maire précise qu'il a pris connaissance de cette initiative par la presse, ce qui est regrettable car il est le premier responsable en matière de sécurité.

Mlle NY propose que les clés de l'église restent dans les locaux de la mairie.

Internet.

La mairie devrait être connectée à internet haut débit fin décembre.

Recensement des connexions internet.

La communauté de communes demande d'effectuer un recensement auprès des administrés afin de savoir s'ils obtiennent tous la connexion au haut débit. Les personnes ne bénéficiant pas d'une offre haut débit sont invitées à le signaler rapidement à la mairie.

Comité des fêtes.

Le maire informe le conseil municipal d'un courrier adressé par le Président du comité des fêtes précisant que la décision prise par le comité des fêtes de ne plus assurer le colis des anciens l'a été à la majorité absolue et non pas à l'unanimité comme cela avait écrit par erreur.

Préparation du plan de transport scolaire 2006/2007.

Le maire demande qu'un état des lieux soit fait (dessertes, nombre d'arrêts, sécurité) avant le 17 janvier.

Dégradations de fossés et accotements.

Plusieurs conseillers ainsi que le Maire ont constaté d'importantes dégradations le long de la départementale 9 E à Ménétreux. Dégâts occasionnés par des engins de l'entreprise KUTLU. Un courrier sera adressé à cette entreprise pour remise en état.

Séance levée à ?